

Date de la convocation : 08 décembre 2010

Présents: BILLOT Maryse ; BOBILLIER Christine ; DI BENEDETTO Patrice ; FILSJEAN Nicole ; GOGUEL Mathieu ; HUFSCMITT Benoît ; JUAREZ Emilio ; LANTUÉJOUL Philippe ; MARCEAU Muriel ; MÉNÉTRIER Claude ; PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; SAILLARD Patrick ; VIENNET Alain.

Excusés: JACOB Alexis procuration à Alain VIENNET,
PRAOM Christian procuration à Benoît HUFSCMITT,
RENAUDE Régis procuration à Emilio JUAREZ.

Patrice DI BENEDETTO a été désigné secrétaire.

La séance est ouverte à 20 heures.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 24 NOVEMBRE 2010

Remarques :

Point 9, affouages : « les garants procéderont au marquage du 15 janvier au 15 février 2011 » est remplacé par « les garants procéderont au tirage des lots entre le 15 janvier au 15 février 2011 »

Le compte-rendu du 24/11/2010 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition de modifier l'ordre du jour :

Commission patrimoine environnement : placer le point 13 en début de séance, « Plateau sportif : présentation de l'Avant Projet Détaillé ».

Adoptée à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNICATION – SPORT ET JEUNESSE

1. Dates des manifestations

- | | | |
|------------------------|---------|--|
| • Mercredi 22 décembre | à 17h00 | Cinéma «Le royaume de Ga'Hoole», Espace du Marais. |
| | à 20h00 | Cinéma «Les petits mouchoirs», Espace du Marais. |
| • Vendredi 31 décembre | | Réveillon organisé par les Boulistes, Espace du Marais. |
| • Samedi 8 janvier | à 12h00 | Repas des Anciens, Espace du Marais. |
| • Lundi 17 janvier | à 19h30 | Accueil des nouveaux arrivants, |
| | à 20h00 | Vœux de la municipalité à la population, Espace du Marais. |
| • Mercredi 19 janvier | à 17h00 | Cinéma, Espace du Marais. |
| | à 20h00 | Cinéma, Espace du Marais. |

2. Bilan Téléthon

Pour la sixième année, la Commission Animations prenait en charge le pilotage du Téléthon. Les associations, les commerçants et les bénévoles qui ont participé ont contribué à la réussite de cette journée de solidarité. La somme récoltée est de 2 971.91€.

Les élus déplorent l'indécence de certaines personnes qui n'ont pas hésité à faire circuler et signer une pétition à l'encontre de la municipalité, lors d'une manifestation caritative organisée par celle ci.

La commission va réfléchir sur les suites à donner à son engagement au vu du comportement de certains.

Précision sur l'utilisation de la salle annexe de l'Espace du Marais par le Judo Club.

Depuis la rentrée 2008, le Judo Club utilise la salle annexe de l'Espace du Marais, le samedi matin mais sous certaines conditions car il n'y a pas de vestiaires et de sanitaires disponibles.

Cette année, le Judo Club ne se satisfait plus de cet arrangement. Des solutions provisoires ont été proposées par la commune en attendant la réalisation du plateau sportif (mise à disposition des wc du gymnase et d'une salle attenante à

la salle de judo). Le Judo Club revendique l'utilisation des équipements de l'Espace du Marais mais il est impossible de leur donner satisfaction, le hall et les sanitaires de l'Espace du Marais étant loués régulièrement à des personnes privées ou à des associations.

Après débat, les élus décident d'envoyer un courrier au Judo Club et si celui-ci ne peut accepter ce compromis provisoire, il n'aura d'autre choix que de suspendre les cours dispensés le samedi. La commune se réservant le droit de ne plus attribuer cette salle annexe.

3. Règlement des salles

Nicole FILSJEAN fait la présentation des nouveaux contrats de location pour l'utilisation de la salle Guinemand, de l'Espace du Marais et du préau de l'école de la mairie. Il est proposé de les valider.

Adopté à la majorité.

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

4. Point sur les résultats budgétaires 2010

Il est fait la présentation d'une estimation du compte administratif 2010.

Concernant l'A.M.O. du plateau sportif et l'A.M.O. du groupe scolaire, il est convenu dans les actes d'engagement en fonction du planning des travaux, l'échelonnement des dépenses sur 2011 (301 795 €), 2012 (355 368 €) et 2013 (9 598.53 €). La commission finances propose de ne reporter en R.A.R. (Restes à Réaliser) que les sommes engagées à payer en 2011 et ne pas réaliser l'emprunt (1 056 000 €) prévu au budget primitif.

Adopté à la majorité.

5. Budget principal : D.M. chapitre 012 (personnel)

Il est proposé une D.M.B. afin d'ouvrir des crédits au budget principal :

- Crédit supplémentaire au chapitre 012

BUDGET PRINCIPAL – D.M.B. N° 6	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D 6451 / 012 Cotisation à l'URSSAF		5 000.00 €		
D 022 Dépenses imprévues	5 000.00 €			
Total	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Adopté à l'unanimité.

6. Budget périscolaire : D.M. chapitre 012 (personnel)

Il est proposé une D.M.B. afin d'ouvrir des crédits au budget périscolaire :

- Crédit supplémentaire au chapitre 012

BUDGET PRINCIPAL – D.M.B. N° 6	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D 6413 / 012 Personnel non titulaire		2 200.00 €		
R 7067 / 70 Red. Serv. Périscolaires				2 200.00 €
Total	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	2 200.00 €

Adopté à l'unanimité.

7. Budget assainissement : part communale de collecte et de traitement des eaux usées

Le montant de la part communale de collecte et de traitement des eaux usées n'a pas été revalorisé depuis 2005. La commission propose une actualisation à 0.57 € le m³ à partir du 1^{er} janvier 2011.

Adopté à la majorité : 16 voix pour, 1 abstention (Christian PRAOM).

8. Budget assainissement : taxe de raccordement à l'égout

La taxe de raccordement n'a pas été réactualisée depuis 2003. La commission propose les modifications suivantes à partir du 1^{er} janvier 2011 :

- Maison individuelle :
 - Taxe pour le raccordement de la maison 1 800.00 €
- Immeuble collectif d'habitation :
 - Taxe pour le raccordement de l'immeuble 1 800.00 €
 - Taxe supplémentaire par logement 1 450.00 €

Adopté à l'unanimité.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

9. Périscolaire : précision sur la fixation des tarifs du temps de midi

Par délibération du 19/10/2010, le Conseil municipal a accepté l'utilisation de Chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.) pour le paiement des factures émises par le service périscolaire et accueil de loisirs. Ce mode de paiement est très réglementé et pour permettre sa mise en place il est nécessaire de faire ressortir le prix du repas qui est actuellement de 3.23 €, car le CESU ne peut en aucun cas être accepté en paiement des repas.

Adopté à l'unanimité.

10. Repas des anciens et goûter à la maison de retraite : information

250 personnes sont déjà inscrites pour le repas du 8 janvier 2011. La mise en place de la salle est prévue le vendredi après midi à partir de 17 H 00.

25 bénévoles aideront au service.

80 colis destinés aux personnes qui ne peuvent se déplacer seront distribués par les élus.

Le goûter à la maison de retraite est prévu le 22 janvier 2011 à 14 H 30, les boissons seront offertes par la municipalité et le goûter sera préparé par les élus et les membres du C.C.A.S..

11. Groupe scolaire – mise en place d'une commission technique : information

La commission technique vérifiera la conformité des offres remises par les architectes. Elle est composée de :

- Martine GIRAULT, secrétaire générale,
- Régis RENAUDE, élu représentant la commission affaires sociales,
- Michel GUYON, directeur de l'école, représentant les enseignants,
- Patrice DUPONT, représentant les parents d'élèves.

La première réunion de la commission technique aura lieu le 15/12/2010 en présence de la SODEREC.

COMMISSION PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT

12. Création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe

Stéphane VANNIER, adjoint technique 2^{ème} classe, ayant réussi le concours d'adjoint technique 1^{ère} classe, il est proposé de créer ce poste à temps complet à compter du 01/01/2011.

Adopté à l'unanimité.

13. Plateau sportif : présentation de l'Avant Projet Détaillé

Un diaporama est visionné afin de présenter l'Avant Projet Détaillé (A.P.D.) pour la réalisation du Plateau Sportif. La SODEREC et le cabinet 2BR ont pris en compte les remarques faites lors de la présentation en réunion publique de l'Avant Projet Sommaire.

Les principales modifications par rapport à l'A.P.S. portent sur la réalisation d'une salle annexe avec ouverture vitrée sur la grande salle, la création d'un espace réservé pour des gradins (+99 places), la séparation coupe-feu et les rangements dédiés pour les salles de gymnastique et de danse, le déplacement de l'infirmerie, la mise en place d'une gaine technique en prévision d'une liaison internet avec le collège.

Le projet sera présenté dans « Saône votre commune ».

Après présentation l'A.P.D. est validée à la majorité : 15 voix pour, 2 abstentions (Emilio JUAREZ, Claude MÉNÉTRIER).

COMMISSION URBANISME

14. Etat des demandes d'urbanisme

COMMISSION 7 DECEMBRE 2010					
DP	VIENNET Denis	6 rue des Arondes	Installation panneaux photovoltaïques		02553210C0082
DEPOT	CHAMPLON Raymond	21 avenue de la Gare	Réfection toiture		02553210C0083
	BARTHOD Eric	5 rue du Fourney	Véranda		02553210C0084
DP	LAZZERONI Raphaël	10 rue Mozart	Construction d'un abri bois + pose tuiles photovoltaïques	Refusé	02553210C0072
DECISION	BILLAMBOZ Dominique	5 rue Alix Champlon	Intégration panneaux photovoltaïques	Tacite	02553210C0074
	CARLINET Alain	10 rue de la Cassotte	Création d'une claustra bois	Accordé	02553210C0076
	RIGAL Philippe	19 rue Louis Pergaud	Auvent en bois	Accordé	02553210C0080

PC DEPOT	CANTIN Jean-Pierre	Le Pré Devant La Cure	CN		02553210C0034
PC DECISION	GAEC DES CLOUTIERS	La Grange Fauconnière	Extension de 2 bâtiments agricoles	Accordé	02553210C0026
	PROUDHON Philippe	6 rue de la Messarde	Extension à usage de garage	Accordé	02553210C0027
	OPPER Patrick & Evelyne	1 Impasse Chateau	Agrandissement de la maison + changement menuiseries extérieures	Accordé	02553210C0032
	CAMPOUNOVO Jérôme S.E.D.D.	Rue de la Mairie Rue de la Glacière	Cabinet médical Salle d'activités avec démolition d'un Bâtiment	Accordé	02553210C0020 02553210C0024
PC MODIF DEPOT	BITSCHENE / BERCOT MAIRIE DE SAÔNE	Le Pré Devant La Cure Rue du Lac	CN Construction d'un complexe sportif		02553210C0023(1) 02553210C0031
CU DECISION	Marconot & Clément	16 rue de la Fontaine	Simple information		02553210C0049
	Marconot & Clément	23 avenue de la Gare	Simple information		02553210C0050

Nom des vendeurs			
DIA	Me MARCONOT	23 avenue de la Gare	AKTAS Abdullah

15. Mutation d'un agent pour le poste de responsable des travaux : information

L'embauche par mutation de M. Christophe DETOUILLOIN sur le poste de responsable de travaux sera effective à partir du 07/03/2011.

Les compétences de ce technicien, attaché actuellement au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue (S.I.E.H.L.), sont nécessaires à la commune. Il aura en charge, l'assistance technique sur les projets communaux (assainissement, voirie...), le suivi des travaux en cours, l'instruction des permis de construire, l'organisation des services techniques.

16. Bilan des travaux en cours

Quartier du Hameau, Grande Rue, rue des Planchettes et rue des Champs : l'enrobé a été réalisé malgré les conditions météorologiques, en cas de malfaçon, l'entreprise interviendra. La réception des travaux aura lieu mi-janvier.

Rue de la Poste : les réserves pour la pelouse ne seront pas levées.

Chemin des Lots : les travaux sont terminés.

Chemin de Péneval : les travaux ont été reportés au printemps en raison de la météo.

17. Contrat d'affermage : avenant pour la mise en place d'un Système d'Informations Géographiques et la maintenance des équipements

Gaz et Eaux propose un avenant au contrat d'affermage ayant pour objet :

- la mise en place d'un Système d'Informations Géographiques (S.I.G.) par le fermier pour tous les réseaux qu'il gère. Les données seront régulièrement mises à jour pendant toute la durée du contrat (jusqu'au 31/12/2017) et seront accessibles par internet, ce qui permettra à la collectivité d'accéder en temps réel aux données et aux interventions réalisées en matière de contrôle des branchements, curages et inspections télévisées des réseaux. Le coût annuel de ce service est de 2 985 € HT par an.
- le renouvellement des équipements électromécaniques du poste de refoulement du Pied de Roche d'une part et du bassin d'orage des ateliers municipaux, d'autre part. Le plan de renouvellement fait apparaître une charge totale du renouvellement du matériel pour 10 375 € HT sur le Pied de Roche et de 8 128 € HT sur le bassin d'orage.

Il est à noter que la part fixe par abonné passe de 4 à 8,25 € par an.

Adopté à l'unanimité.

